

Monsieur
Peter Hasler
Directeur
Union patronale suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 16 septembre 2004
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2004\POL0467.doc / MAP/fkr

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (art. 41c OACI)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre e-mail du 29 août dernier relatif au sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

La proposition du seco concerne la possibilité d'obtenir une prolongation du nombre maximum d'indemnités journalières pour les assurés domiciliés dans des cantons à taux de chômage élevé ; elle tend à éviter que cette mesure ne devienne progressivement la règle. A cet effet, le seco suggère de restituer au Conseil fédéral la compétence décisionnelle actuellement sous-déléguée au Département fédéral de l'économie, ainsi que d'introduire une nouvelle condition pour bénéficier de la mesure, à savoir le « *caractère exceptionnel* » du taux. La prolongation ne sera ainsi plus automatiquement accordée au canton requérant dont le taux de chômage dépasse la barre des 5% ; il faudra en plus que ce taux présente une progression à la hausse (de l'ordre de 1%) par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Nous soutenons cette proposition sans réserve, d'une part parce que la nouvelle mouture de l'art. 41c OACI correspond davantage à la volonté du législateur que la version actuelle et, d'autre part, parce que l'obtention quasi automatique d'une prolongation du nombre maximum d'indemnités journalières n'est pas faite pour inciter les cantons et les assurés bénéficiaires de cette mesure à tout mettre en œuvre pour réduire le chômage de longue durée. Même si le canton de Vaud compte parmi les cantons qui sont directement touchés par cette modification, il nous semble important de revenir à un régime d'exception strict afin d'encourager les cantons à effectuer les réformes nécessaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur